



Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le 13/04/2026
ID : 014-211406996-20260410-SUB-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – Séance du 10 AVRIL 2026 – 11H00

Date de convocation
Le 03 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix avril, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Touques s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur MULLER, Maire et Président.

Le Conseil d'Administration s'est déroulé conformément aux articles R.123-16 à R.123-26 du Code de l'action sociale et des familles.

PRÉSENTS : D.MULLER ; F.LOUIS ; A.DIDIER ; S.OUTIN ; C.AUGNET ; G.DUBROMEL ; F.DANIEL ;

ABSENT REPRÉSENTÉ : P.DURAND (donne pouvoir à F.LOUIS) ; V.BAUDOIN (donne pouvoir à F.DANIEL)

A.DIDIER est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents conformément aux articles R123-6 à R123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

11 – OCTROI DES SUBVENTIONS 2026

Il est proposé au Conseil d'Administration de voter les subventions conformément au tableau ci-dessous :

SUBVENTIONS 2026 - CCAS DE TOUQUES			
Nom de l'association	Objet	Subventions 2026	
		Demandes 2026	Versement au CA du 2026
AGE d'OR	Club des Aînés	5 000 €	5 000 €
BANQUE ALIMENTAIRE	Lutte contre la faim et le gaspillage	1 000 €	500,00 €
RESTO DU COEUR Mondeville	Association caritative	1 500 €	500,00 €
APAEI - COTE FLEURIE	Accueil pers handicapés mentales	500 €	500,00 €
APF - Association des Paralysés de France	Aide aux personnes handicapées	500 €	500,00 €
Ligue Nationale Contre le Cancer	Lutte contre le cancer	NON PRECISE	500 €
Soif d'avenir	Aide au lien social & act.éducat.	1 000 €	400 €
AFM TELETHON		NON PRECISE	500 €
ANDRE MALRAUX Primaire TOUQUES	SCOLAIRE	Facture de 1320 €	1 320 €
CHARLES MOZIN - Ass sport	SCOLAIRE	non précise	400 €
CHARLES MOZIN - OCCE 14	SCOLAIRE	1 000 €	450 €
JEANNE D ARC Primaire TROUVILLE/MER	SCOLAIRE	NP	410 €
MFR BERNAY	SCOLAIRE	NON PRECISE	50 €
MFR MORTAGNE AU PERCHE		NON PRECISE	50 €
UNIVERSITE INTER AGE (Ville jusqu'en 2023)	AINES - SCOLAIRE	200 €	200 €
TOTAL			11 280 €

Les dossiers de demandes de subventions qui parviendront ultérieurement, seront examinés lors du prochain Conseil d'Administration.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, à la majorité avec 7 voix POUR et 2 abstentions (C.AUGNET et F.DANIEL),

- **OCTROIE** les subventions 2026 comme indiquées ci-dessus.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au chapitre 65.

Pour extrait conforme,
LE PRÉSIDENT,

DAVID MULLER

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.